

**ASSEMBLEE PARLEMENTAIRE
DU
CONSEIL DE L'EUROPE**

DELEGATION BELGE

**Rapport de la quatrième partie de la Session ordinaire
de l'Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe
Strasbourg, 28 septembre - 2 octobre 2015**

À l'ordre du jour de cette session figuraient les rapports suivants:

- La santé publique et les intérêts de l'industrie pharmaceutique: comment garantir la primauté des intérêts de santé publique? (Résolution 2071)
- Après Dublin: le besoin urgent d'un véritable système européen d'asile (Résolution 2072)
- Pays de transit: relever les nouveaux défis de la migration et de l'asile (Résolution 2073 et recommandation 2078)
- Les activités de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) (Résolution 2074)
- La mise en œuvre des arrêts de la Cour européenne des droits de l'homme (Résolution 2075)
- Liberté de religion et vivre ensemble dans une société démocratique (Résolution 2076 et recommandation 2080)
- L'abus de la détention provisoire dans les États Parties à la Convention européenne des droits de l'homme (Résolution 2077 et recommandation 2081)
- L'évolution de la procédure de suivi de l'Assemblée (octobre 2014 - août 2015) (Résolution 2078)
- Égalité et coresponsabilité parentale: le rôle des pères (Résolution 2079)
- Repenser la stratégie de lutte contre le dopage (Résolution 2080)

* * * * *

Délégation belge à l'Assemblée:

Représentants

M. Ph. Blanchart (PS)
M. A. Destexhe (MR)
M. P. De Bruyn (N-VA)
Mme D. Dumery (N-VA)
M. Ph. Mahoux (PS)
M. D. Thiéry (MR)
M. S. Vercamer (CD&V)

Suppléants

M. R. Daems (Open Vld), Président
Mme P. De Sutter (Ecolo-Groen)
Mme Cindy Franssen (CD&V)
M. Andries Gryffroy (N-VA)
Mme S. Lahaye-Battheu (Open Vld)
M. Dirk Van der Maelen (sp.a)
Mme Kristien Van Vaerenbergh (N-VA)

* * * * *

Lors de la session, les personnalités suivantes se sont adressées à l'Assemblée:

- M. Igor Crnadak, ministre des Affaires étrangères de la République de Bosnie-Herzégovine, Président du Comité des Ministres
- Son Altesse Royale le Grand-Duc de Luxembourg
- Mme Laura Boldrini, Présidente de la Chambre des députés d'Italie
- M. Thorbjørn Jagland, Secrétaire Général du Conseil de l'Europe
- M. Angel Gurría, Secrétaire général de l'Organisation de Coopération et de Développement économiques (OCDE)
- M. Denis Zvizdić, Président du Conseil des ministres de Bosnie-Herzégovine
- M. Dean Spielmann, Président de la Cour européenne des droits de l'homme
- M. Aleksandar Vučić, Premier ministre de la Serbie

* * * * *

Prix des Droits de l'Homme Václav Havel

La troisième édition du Prix des Droits de l'Homme Václav Havel, qui récompense des actions exceptionnelles de la société civile pour la défense des droits de l'homme, a été décernée à Ludmilla Alexeeva, défenseure russe de longue date des droits de l'homme.

* * * * *

La santé publique et les intérêts de l'industrie pharmaceutique: comment garantir la primauté des intérêts de santé publique? (Résolution 2071)

L'Assemblée propose une série de mesures afin d'encourager l'industrie pharmaceutique à mieux répondre aux besoins de santé publique, en demandant des politiques d'autorisation de nouveaux médicaments plus strictes, une transparence complète concernant les coûts réels de la recherche et du développement des médicaments et, si nécessaire, la mise en place de licences obligatoires.

L'Assemblée propose notamment:

- la publication obligatoire des résultats de tous les tests cliniques relatifs aux nouveaux médicaments;
- l'exclusion des prises de décisions sensibles par les personnes ayant des conflits d'intérêts;
- des mesures afin de réduire le retardement, sans justification médicale, de la mise sur le marché de médicaments génériques
- des alternatives au modèle actuel d'innovation pharmaceutique fondé sur les brevets.

<http://assembly.coe.int/nw/xml/XRef/Xref-DocDetails-FR.asp?fileid=22154&lang=FR&search=Y2F0ZWdvcnlf3RyX2VuOiJBZG9wdGVkIHRleHQi>

Dans le débat, *le sénateur A. Destexhe* annonce que son groupe politique, l'Alliance des démocrates et des libéraux, ne soutient pas le rapport pour plusieurs raisons qui peuvent se résumer par l'excès de régulation. Premièrement, il estime que le système des brevets est au cœur de la recherche pharmaceutique, et ne peut pas être remplacé par un système alternatif. Deuxièmement, il ne soutient pas l'idée d'une «contribution obligatoire» (c'est-à-dire «taxe») pour l'industrie pharmaceutique et, troisièmement, il défend le droit au secret de fabrication, lequel s'étend au coût de cette fabrication.

La sénatrice P. De Sutter souligne que la santé est à la fois une question publique et privée. La santé publique doit être une priorité pour tout gouvernement qui s'occupe de ses citoyens. L'industrie pharmaceutique est largement partie prenante pour les questions de santé, mais elle est aussi animée par des intérêts commerciaux. L'excellent rapport appelle à juste titre notre attention sur les dangers de conflits d'intérêts en nous incitant à une grande transparence, à un haut niveau éthique et à la surveillance de la mise sur le marché des médicaments afin de toujours préserver les intérêts de santé publique.

* * * * *

Débat conjoint

Après Dublin: le besoin urgent d'un véritable système européen d'asile (Résolution 2072)

L'Assemblée estime que le système de Dublin, qui détermine le pays responsable d'une demande d'asile, est dysfonctionnel et inefficace et devrait être réformé de toute urgence pour assurer un partage équitable des charges entre les États membres.

L'Assemblée demande la création d'un statut de «réfugié européen» qui permettrait aux bénéficiaires de la protection internationale de transférer leur résidence et d'autres droits entre les pays de l'UE.

Parmi les autres propositions figurent la reconnaissance mutuelle des décisions nationales d'octroi du statut, le traitement conjoint des demandes d'asile et d'autres mesures visant à assurer un partage des charges sur tout le continent.

Faute de réforme, les États risquent de suspendre le système de Dublin ou de s'en retirer, ce qui, selon l'Assemblée, sèmerait le chaos et la confusion.

<http://assembly.coe.int/nw/xml/XRef/Xref-DocDetails-FR.asp?fileid=22178&lang=FR&search=Y2F0ZWdvcnlfc3RyX2VuOiJBZG9wdGVkIHRleHQi>

Pays de transit: relever les nouveaux défis de la migration et de l'asile (Résolution 2073 et recommandation 2078)

Les pays de l'UE doivent éviter une approche bornée du contrôle des frontières et de la sécurité face à la crise des migrants et privilégier une approche globale, efficace et axée sur les droits qui associe les pays de transit et d'origine.

L'Assemblée déclare que la politique actuelle de l'UE d'externalisation du contrôle des frontières expose les migrants et les réfugiés à des risques d'exploitation, de mauvais traitements et de violences.

Elle invite l'UE à mettre fin aux pratiques de refoulement et à offrir un soutien substantiel et inconditionnel pour améliorer la protection des droits des migrants dans les pays de transit et à augmenter l'aide économique et renforcer la bonne gouvernance.

<http://assembly.coe.int/nw/xml/XRef/Xref-DocDetails-FR.asp?fileid=22175&lang=FR&search=Y2F0ZWdvcnlfc3RyX2VuOiJBZG9wdGVkIHRleHQi>

<http://assembly.coe.int/nw/xml/XRef/Xref-DocDetails-FR.asp?fileid=22177&lang=FR&search=Y2F0ZWdvcnlfc3RyX2VuOiJBZG9wdGVkIHRleHQi>

Dans le débat, *le sénateur A. Destexhe* relate sa récente mission dans le Kurdistan irakien, où se trouvent des centaines de milliers de réfugiés et plus d'un million de personnes déplacées. Beaucoup des réfugiés se trouvant dans les camps veulent aller en Europe. Il serait pourtant beaucoup plus logique d'apporter une assistance au Kurdistan irakien, où la protection internationale de ces personnes ne pose pas de problème, plutôt que de laisser ces gens tenter leur chance en Europe, avec tous les risques que comporte ce voyage dangereux. L'orateur appelle également les gouvernements européens à aider les Peshmergas kurdes, qui sont les seuls à se battre contre Daech.

* * * * *

Les activités de l'Organisation de Coopération et de Développement économique (OCDE) (Résolution 2074)

L'Assemblée appelle l'OCDE et ses États membres à stopper l'accroissement des inégalités, et promouvoir une croissance inclusive et une répartition plus équitable des revenus, des richesses et du bien-être.

L'Assemblée incite également les gouvernements à freiner les activités financières improductives et réformer le secteur financier afin qu'il soit au service d'une croissance durable de l'économie réelle. Ils devraient aussi s'attaquer au problème de la fraude et de l'évasion fiscale.

L'Assemblée note des mesures qui vont dans le sens de la croissance verte, mais elle estime que des efforts bien plus décisifs sont nécessaires pour que les priorités environnementales soient intégrées dans les agendas économiques.

Reconnaissant la contribution potentielle des migrations à la croissance, l'Assemblée invite l'OCDE à fournir des analyses sur les flux migratoires et l'intégration, et à conseiller les pays pour trouver une réponse à la crise migratoire actuelle.

(*) Depuis 1962, l'Assemblée fait office de forum parlementaire de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE), qui rassemble 34 pays, et invite les parlementaires des pays membres de l'OCDE qui ne sont pas membres du Conseil de l'Europe (Australie, Canada, Chili, États-Unis, Israël, Japon, Mexique, Nouvelle-Zélande et République de Corée), ainsi que le Parlement européen, à se joindre à ses membres pour débattre des activités de l'OCDE.

<http://assembly.coe.int/nw/xml/XRef/Xref-DocDetails-FR.asp?fileid=22185&lang=FR&search=Y2F0ZWdvcnlfc3RyX2VuOiJBZG9wdGVkIHRleHQi>

* * * * *

La mise en œuvre des arrêts de la Cour européenne des droits de l'homme (Résolution 2075)

L'Assemblée déplore le manque de volonté politique dont font preuve certains États pour exécuter pleinement et rapidement les arrêts de la Cour européenne des droits de l'homme et demande à l'organe ministériel du Conseil de l'Europe, qui supervise leur exécution, de prendre des mesures plus fermes à l'égard des États qui ne les appliquent pas.

Elle invite les ministres à faire usage d'une nouvelle procédure en manquement instituée en 2010, qui permet à la Cour de déterminer si un État a enfreint l'obligation qui lui est faite de respecter la Convention.

L'Assemblée préconise également d'instituer des procédures parlementaires afin de s'assurer que les modifications nécessaires soient apportées aux législations pour se conformer à la Convention européenne des droits de l'homme.

<http://assembly.coe.int/nw/xml/XRef/Xref-DocDetails-FR.asp?fileid=22197&lang=FR&search=Y2F0ZWdvcnlfc3RyX2VuOiJBZG9wdGVkIHRleHQi>

* * * * *

Liberté de religion et vivre ensemble dans une société démocratique (Résolution 2076 et recommandation 2080)

L'Assemblée, qui s'inquiète des tensions suscitées en Europe par le développement de nombreuses croyances et d'Eglises, déclare que les communautés religieuses doivent pouvoir exercer le droit à la liberté de religion sans entraves et sans discriminations et pratiquer leur foi publiquement et librement selon leurs propres rites.

Elle note que certaines pratiques religieuses prêtent à controverse au sein des communautés nationales et a souligné que les cas du voile intégral, de la circoncision des jeunes garçons, et de l'abattage rituel constituaient des points de fracture.

L'Assemblée invite les États à rechercher des aménagements raisonnables pour des pratiques religieuses controversées, notamment sur les lieux de travail, l'objectif étant de garantir une égalité effective du droit à la liberté de religion.

L'Assemblée souligne que l'éducation est la clé pour combattre l'ignorance, briser les stéréotypes, bâtir le respect mutuel, et promouvoir l'adhésion aux valeurs du «vivre ensemble».

<http://assembly.coe.int/nw/xml/XRef/Xref-DocDetails-FR.asp?fileid=22199&lang=FR&search=Y2F0ZWdvcnlfc3RyX2VuOiJBZG9wdGVkIHRleHQi>

<http://assembly.coe.int/nw/xml/XRef/Xref-DocDetails-FR.asp?fileid=22200&lang=FR&search=Y2F0ZWdvcnlfc3RyX2VuOiJBZG9wdGVkIHRleHQi>

Dans le débat, *le sénateur Ph. Mahoux* déclare que son groupe politique, le Groupe socialiste, souscrit entièrement aux objectifs du rapport, à savoir assurer la liberté de religion et promouvoir le vivre ensemble dans une société démocratique. Il se demande toutefois s'il incombe à l'Assemblée de débattre des situations concrètes telles que la circoncision, le voile, l'abattage rituel, ... et de dicter des conduites eu égard aux décisions prises dans chacun des États membres. L'orateur souligne que la séparation de l'Église et de l'État implique des responsabilités: à l'État, il incombe de permettre la liberté de religion et de ne pas s'ingérer dans les religions.

La sénatrice P. De Sutter déclare que le rapport invite à un dialogue interreligieux à un moment où l'Europe doit faire face à la plus grave crise migratoire qu'elle ait connue depuis la seconde guerre mondiale. Le débat sur cette question se caractérise souvent par la xénophobie et par une crainte de l'islam. On explique bien souvent le comportement de certains pays par leur préoccupation de préserver leur identité culturelle alors qu'il relève plutôt, au fond, de l'islamophobie. C'est pourquoi le Conseil de l'Europe doit lancer un message clair en indiquant que la crise des réfugiés doit être traitée comme toute crise humanitaire et que l'appartenance à telle ou telle religion ne doit être en aucun cas un critère d'octroi d'aide des victimes de guerre.

* * * * *

L'abus de la détention provisoire dans les États Parties à la Convention européenne des droits de l'homme (Résolution)

L'Assemblée souligne que la détention provisoire devrait être uniquement utilisée de manière exceptionnelle, en dernier ressort, puisqu'elle entraîne de nombreux effets négatifs tant pour les prévenus que pour la société tout entière.

S'appuyant sur des exemples observés dans quelques pays, l'Assemblée constate que la détention provisoire est parfois utilisée pour des motifs abusifs, notamment discréditer des concurrents politiques, extorquer des pots-de-vin, ou encore intimider la société civile et réduire au silence les voix divergentes.

L'Assemblée précise également que le recours abusif à la détention provisoire s'explique souvent par une culture politique et judiciaire qui valorise ceux qui font preuve de fermeté avec les délinquants aux dépens de la présomption d'innocence et par un déséquilibre entre les pouvoirs dont disposaient le ministère public et la défense.

<http://assembly.coe.int/nw/xml/XRef/Xref-DocDetails-FR.asp?fileid=22212&lang=FR&search=Y2F0ZWdvcnlfc3RyX2VuOiJBZG9wdGVkIHRleHQi>

L'évolution de la procédure de suivi de l'Assemblée (octobre 2014-août 2015) (Résolution 2078)

Dans son rapport d'activité annuel, la Commission de suivi de l'Assemblée fait un bilan des activités menées depuis octobre 2014 et évalue les progrès réalisés par neuf pays encore soumis à la procédure de suivi et dans quatre pays engagés dans un dialogue de post-suivi sur le respect des obligations et engagements pris envers le Conseil de l'Europe.

De plus, la commission de suivi présente dans ce rapport ses quatre premiers examens périodiques, à l'égard de l'Andorre, de la Belgique, de la Croatie et de Chypre, sur le respect des obligations découlant de leur adhésion au Conseil de l'Europe.

La Belgique est entre autres encouragée à ratifier le Protocole n° 12 à la Convention européenne des droits de l'homme, la Convention du Conseil de l'Europe sur la prévention et la lutte contre la violence à l'égard des femmes et la violence domestique et le Protocole additionnel à la Convention sur la cybercriminalité.

(*) Neuf des 47 États membres du Conseil de l'Europe sont actuellement soumis à la procédure de suivi de l'Assemblée (Albanie, Arménie, Azerbaïdjan, Bosnie-Herzégovine, Fédération de Russie, Géorgie, République de Moldova, Serbie et Ukraine) et quatre sont soumis à un «dialogue de post-suivi» (Bulgarie, ex-République yougoslave de Macédoine, Monténégro et Turquie).

La procédure de suivi suppose d'effectuer régulièrement des visites dans les pays soumis au suivi pour évaluer les progrès et pour engager le dialogue avec les autorités, les forces politiques, le pouvoir judiciaire et la société civile et de procéder à des évaluations périodiques examinées par l'Assemblée.

<http://assembly.coe.int/nw/xml/XRef/Xref-DocDetails-FR.asp?fileid=22215&lang=FR&search=Y2F0ZWdvcnlfc3RyX2VuOiJBZG9wdGVkIHRleHQi>

<http://assembly.coe.int/nw/xml/XRef/Xref-DocDetails-FR.asp?fileid=22026&lang=FR&search=MTM4Njg=>

Dans le débat, *le sénateur Ph. Mahoux* salue la qualité du travail du rapporteur, car il n'est pas chose simple d'expliquer la structure compliquée de la Belgique. Il tient à souligner dans un pays comme la Belgique l'importance du poids des entités régionales ainsi que de leur possibilité de correction. Il fait là référence à la non-ratification de la Convention-cadre sur la protection des minorités nationales, dans la mesure où c'est une majorité qui refuse de la ratifier. À cet égard, il dénonce un déni de justice, car un parlementaire belge, membre de l'Assemblée, légitimement élu par la population, se voit refuser la possibilité d'être nommé maire, simplement par la volonté du pouvoir régional.

Le député D. Thiéry rappelle à quel point la situation belge est particulière. La Belgique est d'ailleurs souvent comparée à un laboratoire de cohabitation communautaire, et constitue un exemple qui est bien souvent repris dans certains pays. Il revient sur le cas particulier de la non-nomination d'un maire. À cet égard, il regrette que les conclusions et recommandations du rapport concernant la Belgique ne se retrouvent plus dans le projet de résolution. Il s'agit de deux points importants, à savoir la référence à la non-ratification de la Convention-cadre sur la protection des minorités nationales (point 72.4 du rapport) et la demande de mettre en œuvre les recommandations du Congrès des pouvoirs locaux et régionaux (point 74.2 du rapport).

Égalité et coresponsabilité parentale: le rôle des pères (Résolution 2079)

L'Assemblée invite instamment les gouvernements européens à veiller à ce que les pères puissent jouer un rôle égal à celui des mères dans l'éducation de leurs enfants, précisant que le rôle des pères, y compris auprès des enfants en bas âge, doit être mieux reconnu et valorisé.

Elle recommande des lois assurant l'égalité effective des parents vis-à-vis de leurs enfants, dans l'intérêt supérieur de l'enfant, y compris un congé parental payé pour les pères, la résidence alternée des enfants après une séparation et la possibilité d'une garde conjointe en cas de divorce. Dans sa résolution, l'Assemblée déclare que les États devraient éliminer des législations toute différence entre les parents ayant reconnu leur enfant basée sur leur statut matrimonial.

L'Assemblée préconise aussi un recours accru à la médiation familiale en cas de séparation des parents, y compris à des médiateurs bien formés, et une justice adaptée aux enfants.

<http://assembly.coe.int/nw/xml/XRef/Xref-DocDetails-FR.asp?fileid=22220&lang=FR&search=Y2F0ZWdvcnlfc3RyX2VuOiJBZG9wdGVkIHRleHQi>

* * * * *

Repenser la stratégie de lutte contre le dopage (Résolution 2080)

L'Assemblée se déclare inquiète du danger que le dopage représente pour l'éthique sportive, et se montre encore plus alarmée face aux risques majeurs pour la santé publique, et par le fait que le trafic de produits dopants contribue à enrichir la criminalité organisée. L'Assemblée estime que l'action de prévention auprès des jeunes sportifs amateurs et semi-professionnels, et la lutte contre le trafic de produits dopants devraient figurer parmi les priorités de la stratégie de lutte contre le dopage.

Parmi les diverses pistes d'action qui devraient être explorées la résolution évoque un rapprochement des législations nationales - définition des infractions et niveau des sanctions, une meilleure coordination entre divers services étatiques et le développement de la coopération policière, mais aussi un renforcement de la collaboration entre les autorités publiques et les organisations sportives et de l'échange d'informations.

<http://assembly.coe.int/nw/xml/XRef/Xref-DocDetails-FR.asp?fileid=22221&lang=FR&search=Y2F0ZWdvcnlfc3RyX2VuOiJBZG9wdGVkIHRleHQi>

* * * * *